

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 571

Artikel: National : menaces sur les motionnaires
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022645>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sesse ou le service militaire) qui touchent au respect des délais légaux de congé, au respect des termes de congé (fin de la semaine, fin du mois), à la clarté du congé (il doit être sans équivoque pour celui qui le reçoit) et à sa réception en bonne et due forme par le destinataire?

¹ Pour mémoire (cette question a souvent été traitée dans ces colonnes), trois publications qui, chacune à sa manière, cernent le sujet: «La protection des travailleurs contre les licenciements», ouvrage collectif publié en 1979 par les juristes démocrates de Suisse dans la collection Volk + Recht (adresse utile: R. Thonney, Martrey 1, 1005 Lausanne); «Le droit du licenciement dans plusieurs pays» par l'Association des juristes progressistes de Genève, édité par la Communauté genevoise d'action syndicale (Perron 10, 1204 Genève); et le bulletin publié par la Confédération romande du travail et la Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux et horlogers de la Suisse, «Pour protéger les travailleurs contre les licenciements» (mars 1980, travail où a été publié pour la première fois le tableau que nous reproduisons ci-dessous).

NATIONAL

Menaces sur les motionnaires

En cédant le fauteuil présidentiel au Fribourgeois Laurent Butty, Hanspeter Fischer a une fois de plus dénoncé l'«activisme» parlementaire, mesuré en interventions personnelles (cf. DP 552), qui surchargent l'administration et le Conseil national lui-même.

Certes, le Bureau de ce conseil vient de répondre au démocrate-chrétien argovien Rüttimann que sa proposition tendant à limiter à trois par député le nombre des interventions personnelles pendantes n'était «pas un moyen propre à endiguer le flot des interventions».

Mais la menace demeure, particulièrement grave pour les députés membres des plus petits groupes (tels les PSA Carrobio et Crevoisier) ou non affiliés à un groupe (Brélaz, Soldini, etc.), qui n'ont

guère d'autre moyen de faire valoir leur point de vue que d'intervenir personnellement — par écrit et à la tribune.

N'empêche: après qu'on ait retiré de l'ordre du jour divers objets importants mais finalement «pas mûrs» (loi sur les étrangers, entre autres), la session de décembre devrait permettre au Conseil national de liquider nombre de motions, postulats et interpellations en attente. Parmi les quelque 25 interventions personnelles traitées au cours de la première semaine, quatre au moins méritent mention.

Tout d'abord, un petit coup de chapeau à la seule motion acceptée comme telle, alors que le Conseil fédéral demandait à son habitude de l'affaiblir en postulat. Le très discret Jurassien bernois Marc-André Hounard, radical bien sûr, président de Force démocratique et par ailleurs professeur à l'Ecole suisse du bois, voulait accélérer les travaux de révision de la Loi sur la police des forêts. Le Conseil fédéral était bien d'accord d'aller de l'avant, mais au rythme des secondes priorités inscrites dans le programme de législature. Le Conseil des Etats dira s'il y a ou non vraiment urgence en la matière, du point de vue de l'approvisionnement du pays et des énergies d'appoint.

Quant à la motion de l'unique «vert» élu comme tel par le peuple, le Vaudois Daniel Brélaz, elle aurait dû connaître un sort différencié: l'auteur acceptait la transformation en postulat d'une partie de ses propositions concernant l'épuration des eaux, mais maintenait notamment «l'élimination aussi rapide que possible des phosphates et autres eutrophisants contenus dans les détergents». Tout le monde reconnaît l'effet nuisible de ces produits, mais il faut bien que Procter and Gamble, Unilever et autres Henkel vivent: on vota donc tranquillement la transformation en postulat, par 77 voix à 41, avec les risques de paralysie législative que cette manœuvre suppose.

Au cours de la même séance, le socialiste-pacifiste

zurichois et soldat sanitaire Braunschweig défendant, lui, une très intéressante motion tendant à faire reconnaître les droits du patient, notamment celui de consulter son dossier. Le médecin libéral genevois Gautier montait à la tribune pour un vibrant rappel du nécessaire rapport de confiance entre le soignant et le soigné, etc. Le conseiller fédéral Furgler lui-même, qui aime pourtant légiférer, disait ne pas voir l'Etat intervenir dans le secret des cabinets médicaux, ni même dans les consultations des hôpitaux. Dont acte, par 63 voix à 19!

ROBBIANI, ZIEGLER ET LA SPÉCULATION

Quant au motionnaire Dario Robbiani, président du Parti socialiste tessinois, ancien directeur du Téléjournal et actuel collaborateur de la direction générale de la SSR, il avait mis le doigt sur un problème que le Tessin connaît bien: la spéculation. Son ambition: soumettre les «maisons de bourses» à une surveillance analogue à celle que subissent les banques. Malgré les nombreux «commodities-specialistes» et autres courtiers marrons inculpés ces derniers temps, une réglementation des opérations boursières, ou du moins des marchés à terme, n'a pas semblé opportune à la majorité des conseillers nationaux — d'ailleurs refroidis par un chaleureux plaidoyer de Jean Ziegler en faveur de ceux qu'affament la spéculation sur les matières premières. Le score, non pas pour la rituelle transformation en postulat, mais pour le refus pur et simple de la motion: 81 voix à 30.

A chaque fois donc, une motion à l'appui d'une bonne idée. A chaque fois aussi, un refus non pas quant au fond mais sur les moyens, fondé sur une argumentation juridique merveilleusement huilée (pas de base légale, compétence cantonale, etc., etc.). Autant de conseillers nationaux qui s'interrogent sur leur mission, et de conseillers fédéraux qui se félicitent d'être si bien conseillés par une administration capable de défendre l'indéfendable — avec l'appui de la majorité politique.